



DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE VERDUN

VILLE D'ETAIN

ARRETE DU MAIRE N° 154/2015

*Le Maire certifie que cette décision
a été affichée le 24 juillet 2015*

OBJET : Arrêté de classement sans suite de la procédure de mise en concurrence pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse –procédure menée en juin- juillet 2015

Le Maire de la Commune d'Etain,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 59 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'une publicité a été mise en ligne sur le site internet de la commune d'Etain avec une date de remise des offres au 26 juin 2015 à 12h00.

Que cinq entreprises ont déposé une offre, toutes conformes

Que la canicule qui sévit sur le département depuis cette date a asséché les espaces verts et que la commune n'a pas eu l'utilité de ce deuxième tracteur-tondeuse.

Que le véhicule souhaité fera l'objet d'une garantie de deux ans mais qu'il ne pourra être utilisé avant le printemps 2016 soit 6 mois de perte de garantie

Considérant que l'utilité en 2015 de ce tracteur est remise en cause et qu'il serait préjudiciable aux intérêts de la commune de le commander dans ces conditions, le besoin n'étant plus avéré.

ARRÊTE

Article 1 - Le Maire décide de ne pas donner suite à la procédure pour un motif d'intérêt général en raison de la disparition du besoin pour cause de canicule.

Article 2 - Le Maire certifie, sous sa responsabilité que le présent arrêté a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par les lois et règlements en vigueur.

Fait à ETAIN, le 23 juillet 2015



Le Maire,
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Laurent LAMINETTE

Recours, informations des usagers :

Il est possible de contester la présente décision auprès du Tribunal Administratif de Nancy

5 place de la Carrière – C.O. N°38 – 54 036 Nancy Cedex – Tél :03.83.17.43.43 dans un délai de deux mois à compter de son affichage.